

**PROMOTION INTERNE**  
-----  
**LISTE D'APTITUDE au GRADE**  
*D'AGENT de MAÎTRISE TERRITORIAL*

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'AUBE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 39,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et notamment les articles 6 (1°),

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie C établi à l'issue de sa réunion en date du 21 juin 2011,

Considérant que le décret n° 88-547 précité ne fixe pas de quota pour limiter les inscriptions sur la liste d'aptitude.

## DECIDE

Article 1 - A compter du 21 juin 2011,

Sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'AGENT de MAÎTRISE TERRITORIAL au titre de la promotion interne, les agents suivants :

- Mme BRAJEUX Mauricette,
- M. QUESNEY Jean-Marie,
- M. SENEPART Thierry,
- M. THIEBAUT Dany.

Article 2 - Un exemplaire de la présente décision sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube.

SAINTE SAVINE, le 22 juin 2011

La Présidente,



Colette ROTA.

